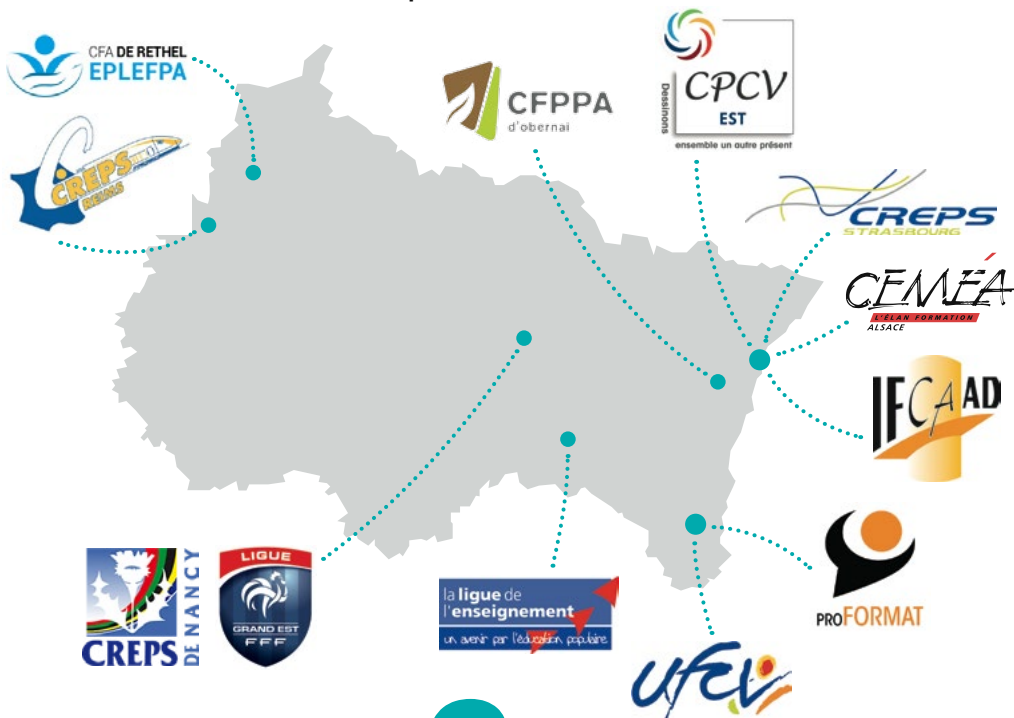




**Soutenez la formation
des apprentis
aux métiers du sport
et de l'animation**

UN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION RÉGIONAL

12 établissements de formation partenaires



FORM'AS EN 2016-2017

14

FORMATIONS
BPJEPS

82%

TAUX
DE RÉUSSITE

3

FORMATIONS
DEJEPS

1

TITRE
PROFESSIONNEL
BREVET DE MONITEUR
DE FOOTBALL

246

APPRENTIS

90%

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
DONT 96% EN EMPLOI
DANS LA SPÉCIALITÉ DU
DIPLOME

Nos projets pour 2018

Votre taxe d'apprentissage nous permettra de mener à bien les projets suivants :

- Un déploiement du CFA Form'AS sur le territoire de la région Grand Est
- Le développement du réseau employeurs pour l'accueil de nos apprentis
- L'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur projet professionnel
- L'accès pour nos apprentis à une plateforme de formation à distance
- L'ouverture de 7 nouvelles formations en Lorraine et Champagne-Ardenne

Nos formations & métiers

Nos apprentis préparent un diplôme d'État leur permettant de devenir éducateur sportif ou animateur socio-culturel. Ces jeunes professionnels jouent un rôle éducatif et social essentiel dans notre société.

- Éducateur sportif
- Maître-nageur
- Professeur d'activités de remise en forme et de musculation
- Moniteur d'équitation
- Animateur périscolaire, jeunesse, culturel
- Animateur social, jeunes en difficulté et personnes âgées
- Moniteur de football
- Animateur/entraîneur de handball

Les employeurs qui s'investissent dans la formation d'apprentis sont :

- des associations de loisirs, de jeunesse et des clubs sportifs
- des collectivités locales et territoriales
- des entreprises, salles de remise en forme, établissements spécialisés

Participer au financement de notre CFA, c'est investir dans la professionnalisation de nos éducateurs et pour l'éducation de nos jeunes !

La taxe d'apprentissage : une obligation mais aussi un libre choix d'affectation!

En votre qualité d'employeur, vous aurez bientôt à vous acquitter de votre Taxe d'apprentissage au titre des salaires bruts 2017.

Vous souhaitez soutenir nos projets, verser votre taxe d'apprentissage au CFA Form'AS !

Les modalités de versement

- 1 Indiquer sur le bordereau de votre OCTA, le CFA Form'AS comme bénéficiaire de votre versement.
- 2 Informer le CFA Form'AS de votre soutien en lui retournant le bordereau d'intention de versement ci-contre.

▶ QUOTA



N° d'immatriculation :
0673012K

▶ HORS-QUOTA



N° d'immatriculation :
0673090V

CFA Form'AS & APMSA Grand Est

4 Allée du Sommerhof
67200 Strasbourg

Date limite de versement de la taxe d'apprentissage :
avant le 1er mars 2018.

Votre interlocuteur :

Julien AGNELLET
06 59 07 29 85

julien.agnellet@
apmsagrandest.fr

Nos partenaires

